



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/45
4 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Sixième session
Genève, 4-8 février 2002
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**MOYENS DE RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET
D'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS DE PRODUITS
TRÈS SPÉCIALISÉS TELS QUE DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

Note du secrétariat de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
Introduction	2
I. Mesures recommandées au niveau national.....	3
II. Mesures recommandées à la communauté internationale.....	6
III. Mesures recommandées à la CNUCED	9

INTRODUCTION

1. La Réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques, a eu lieu à Genève, du 16 au 18 juillet 2001¹. Il s'agissait principalement de déterminer les obstacles critiques au renforcement des capacités de production et d'exportation, et de proposer des mesures et des stratégies pour éliminer ces obstacles. La Réunion a plus particulièrement porté sur: a) les tendances du commerce mondial des produits agricoles et alimentaires; b) les contraintes pesant sur la production et l'exportation; c) la qualité et la différenciation des produits; et d) les produits alimentaires et agricoles biologiques. Figuraient parmi les participants des responsables politiques, des organisations non gouvernementales, des chercheurs et universitaires, des représentants d'entreprises (y compris d'organismes de certification et d'organisations de producteurs), des organisations internationales, ainsi que la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

2. En contribution aux débats des experts, le document TD/B/COM.1/EM.15/2 avait été distribué avant la Réunion. Les recommandations des experts et le résumé établi par le Président, qui figurent dans le rapport de la Réunion (TD/B/COM.1/41 et TD/B/COM.1/EM.15/3), reflètent les vues exprimées par les experts et exposent les mesures proposées aux gouvernements, à la communauté internationale et à la CNUCED pour renforcer les capacités des pays en développement en matière de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques. En outre, une quantité considérable d'informations a été présentée à la Réunion, avec plus de 20 documents soumis par des experts.

3. À partir des résultats de la Réunion, la Commission a pour tâche de formuler des conclusions concertées et des recommandations d'action aux niveaux national et international, y compris pour la CNUCED. Le présent document vise à faciliter ce travail en indiquant les importants domaines d'action qui ressortent des débats et des conclusions de la Réunion d'experts et en fournissant des informations sur certaines activités récentes du secrétariat. Celui-ci a adressé, en date du 27 août 2001, une note aux gouvernements pour les inviter à lui faire part de leurs observations sur les résultats de la Réunion, s'agissant en particulier des aspects suivants:

¹ La convocation de cette réunion d'experts découlait des dispositions de deux sections du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session: «Renforcer le potentiel d'offre dans les secteurs de produits tournés vers l'exportation» et «Commerce et environnement».

En application du Plan d'action, les activités de la CNUCED relatives aux produits de base devraient notamment être concentrées sur les aspects suivants: «Rechercher les moyens d'améliorer le potentiel d'offre des pays producteurs de produits de base, identifier les obstacles à la mise en place d'industries de transformation, et aider les pays en développement tributaires des produits de base à trouver les moyens de tirer pleinement parti de la diversification des produits, dans une optique d'industrialisation» (par. 144). Pour ce qui est du commerce et de l'environnement, les activités devraient notamment viser à: «Appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir la production, et les possibilités de commercialisation, de produits écologiquement préférables» (par. 147).

- Mesures qui ont été ou qui seront prises au niveau national;
- Mesures qui ont été ou qui devraient être prises ou appuyées aux niveaux international et régional;
- Éléments des recommandations qui nécessitent un suivi de la part de la Commission au cours des deux prochaines années;
- Propositions relatives à un programme de travail permettant d'appliquer les recommandations des experts;
- Nécessité de concevoir des programmes d'assistance technique spéciaux pour donner suite aux recommandations.

4. Au moment de la rédaction du présent document, aucune observation n'avait été reçue en réponse à la note susmentionnée. À la suite de la Réunion d'experts, le secrétariat a établi des relations de coopération, ou a renforcé celles qui existaient déjà, avec plusieurs institutions.

5. Nombre de recommandations formulées par les experts concernent les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation des pays en développement pour ce qui est de l'ensemble des produits agricoles. Toutefois, en raison de la spécificité des produits biologiques, certaines recommandations portent plus spécialement sur ces produits.

Chapitre I

MESURES RECOMMANDÉES AU NIVEAU NATIONAL

A. Agriculture en général

6. Les experts ont noté que la part des pays en développement sur les traditionnels marchés de produits de base avait diminué d'environ un cinquième depuis le début des années 70. Un petit nombre seulement de pays en développement avait profité de la croissance de produits dynamiques tels que les huiles végétales, les légumes, le poisson, les fleurs coupées et la volaille. Les gouvernements devraient donc soutenir le développement du secteur agricole, en particulier la production de produits à forte valeur, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la participation aux chaînes mondiales de création de valeur. À cet égard, ils devraient:

S'efforcer de mettre en place un système commercial international favorable:

- En défendant avec fermeté leurs intérêts nationaux et commerciaux à l'Organisation mondiale du commerce et en appuyant le secteur agricole par des mesures qui soient acceptables par l'OMC, notamment dans les domaines de la recherche-développement et de l'assurance qualité;

Assurer un appui économique et institutionnel, par exemple:

- En adoptant des mesures budgétaires et autres pour attirer les investissements et les technologies vers de nouveaux domaines et en tenant compte des vues

des associations professionnelles pour l'élaboration des politiques et des mesures d'appui;

- En mettant en place des structures juridiques et institutionnelles adaptées aux nouvelles formes de financement, comme les récépissés d'entrepôt, et en encourageant les banques à financer les entreprises qui se diversifient;
- En définissant des politiques visant à remédier à la détérioration des termes de l'échange entre les produits agricoles et les articles manufacturés;
- En facilitant la diffusion de l'information commerciale;
- En favorisant la formation de groupements de producteurs et d'entreprises permettant de renforcer les réseaux au sein de l'économie.

(Comme on le voit dans plusieurs pays en développement, de tels pôles de croissance reposant sur l'exploitation des ressources naturelles peuvent être un important moteur de changement structurel.)

B. Agriculture biologique

7. Les experts ont accordé une importance particulière aux possibilités de renforcer les capacités de production et de commercialisation de produits agricoles biologiques. Les politiques de promotion en la matière devaient toutefois être remises en perspective, les marchés agricoles biologiques étant encore limités dans la plupart des pays à moins de 2 % de la demande totale de denrées alimentaires².

8. Les experts ont souligné l'importance de politiques bien définies, notamment en matière d'appui institutionnel et de promotion des exportations, pour renforcer la capacité des pays en développement de tirer profit des débouchés commerciaux pour les produits biologiques comme pour d'autres produits agricoles. Ils ont recommandé que les gouvernements adoptent des politiques d'appui et jouent un rôle dynamique dans la promotion du développement du secteur de l'agriculture biologique. Les mesures ci-après pourraient être prises:

² D'après le Centre du commerce international CNUCED/OMC, les produits biologiques représentent actuellement de 1 à 2 % des ventes totales de denrées alimentaires dans la plupart des pays développés, pour une valeur d'environ 17,5 milliards de dollars É.-U. par an. Le marché des produits biologiques a connu une forte expansion au cours de la dernière décennie. Bien qu'il n'existe pas de statistiques systématiques sur la production et le commerce de ces produits, des estimations montrent que des produits certifiés biologiques existent dans plus de 140 pays, dont 90 pays en développement, parmi lesquels 20 PMA. La demande mondiale devrait progresser de 15 à 20 % par an sur le moyen terme. Les fruits frais, les produits tropicaux servant à la préparation de boissons, les épices, les céréales et le sucre semblent être les produits les plus prometteurs pour les producteurs et les exportateurs des pays en développement.

Sensibilisation et mesures générales d'appui

- Faire prendre davantage conscience des avantages environnementaux, économiques et autres de l'agriculture biologique et des produits forestiers autres que le bois, ainsi que des débouchés commerciaux pour les pays en développement;
- Promouvoir la création de comités nationaux multiparticipatifs pour l'élaboration des politiques et d'un plan national pour le secteur de la production biologique;

Normes et infrastructure de certification

- Concevoir, appliquer et faire respecter des normes nationales et régionales, reposant sur des normes internationales telles que les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique;
- Promouvoir une infrastructure de certification, y compris au niveau local, en particulier lorsqu'il existe un potentiel important de production et d'exportation de produits biologiques;

Incitations et appui financiers

- Concevoir des subventions ou des systèmes d'incitation pour appuyer le développement du secteur de la production biologique;
- Lorsque cela est possible, fournir un appui financier aux agriculteurs, en particulier une aide à la reconversion;

Appui scientifique et technique

- Fournir une formation et des conseils techniques sur les pratiques d'agriculture biologique par le biais des services de vulgarisation agricole et développer les réseaux d'information entre agriculteurs;
- Promouvoir la recherche sur des semences, une lutte phytosanitaire et des engrais biologiques adaptés aux conditions locales;

Appui au développement des marchés

- Promouvoir des stratégies de commercialisation et des partenariats adaptés;
- Soutenir le développement d'un marché intérieur des produits agricoles biologiques.

Chapitre II

MESURES RECOMMANDÉES À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

A. Agriculture en général

9. Les experts ont recommandé à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, pour développer leurs capacités de production, et d'améliorer l'accès aux marchés et les conditions d'entrée sur les marchés pour les produits agricoles.

10. Concernant l'accès aux marchés et les conditions d'entrée, la communauté internationale devrait:

- Éliminer tous les obstacles protectionnistes au commerce et simplifier et harmoniser les normes, sur la base de normes internationales.

11. Pour ce qui est du développement des capacités de production, les experts ont insisté sur la fourniture d'un appui financier et technique, ainsi que sur l'importance de certaines modalités et formes spécifiques d'assistance. À cet égard, la communauté internationale devrait s'attacher à:

- Aider les producteurs et les transformateurs à satisfaire aux normes et aux critères de qualité, et appuyer financièrement et techniquement les activités de recherche et de vulgarisation, ainsi que l'acquisition de facteurs de production de qualité;
- Faciliter le renforcement des capacités dans tous les domaines, de la production à la commercialisation et au financement, et permettre aux parties intéressées de participer à l'établissement des modalités d'assistance;
- Apporter un financement direct au secteur privé, y compris en capital-risque, et encourager la participation aux foires commerciales;
- Renforcer l'aide publique au développement destinée au secteur agricole et accroître les ressources du Fonds commun pour les produits de base pour qu'il contribue davantage au renforcement des capacités productives des pays en développement.

B. Production et commerce des produits agricoles biologiques

12. Les experts ont également formulé des recommandations concernant plus particulièrement l'appui à apporter aux efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour exploiter les avantages économiques, sociaux et écologiques de l'agriculture biologique et de la vente de ses produits. L'accès aux marchés des produits alimentaires, y compris les produits biologiques, était d'une importance fondamentale pour les exportateurs des pays en développement. Un certain nombre d'experts ont noté que, parmi les problèmes rencontrés par la plupart de ces exportateurs, figuraient le très grand nombre de normes imposées par des organismes gouvernementaux ou privés, la diversité des prescriptions en matière de certification, ainsi que la multiplicité des subventions et la préférence accordées aux produits biologiques

locaux. Les questions de politique commerciale avaient trait à l'assistance technique au titre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, à l'harmonisation des normes, aux équivalences, aux subventions, aux considérations autres que commerciales et aux contingents tarifaires (dans l'Accord sur l'agriculture), et aux éventuelles préférences commerciales. Sur ce dernier point, quelques experts ont évoqué la possibilité de définir des contingents tarifaires spéciaux pour les produits biologiques et d'ajouter ces produits à la liste des produits visés par le système généralisé de préférences.

Élaboration de normes et réduction des coûts de certification

13. D'après de nombreux experts, l'un des aspects essentiels était de réduire les coûts de certification pour les producteurs de produits biologiques, en particulier les petits producteurs, dans les pays en développement. Un certain nombre de mesures possibles ont été recommandées à la communauté internationale:

- Réduire les frais de certification encourus par les producteurs de produits biologiques dans les pays en développement i) en mettant en place des systèmes locaux de certification, ii) en encourageant la certification des petits producteurs, et iii) en réduisant les coûts d'accréditation internationale pour les organismes de certification des pays en développement;
- Aider les pays en développement à établir des normes nationales et régionales relatives aux produits biologiques, sur la base de normes internationales telles que les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et les directives du Codex Alimentarius concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique;
- Élargir les systèmes existants d'étiquetage et de certification des produits biologiques aux produits forestiers autres que le bois.

Faciliter l'accès aux marchés des produits biologiques dans les pays développés

14. Les experts ont recommandé un certain nombre de mesures qui pourraient être prises par les pays développés, notamment:

- Garantir la transparence et la simplicité des règles et critères applicables aux importations de produits destinés à la vente sur les marchés des produits biologiques, en s'appuyant notamment sur le principe d'équivalence;
- Fournir des informations sur les normes et règlements concernant les produits biologiques, les débouchés commerciaux et d'autres facteurs pouvant intéresser les exportateurs des pays en développement;
- Accorder un traitement commercial préférentiel aux produits agricoles biologiques.

Harmonisation des normes

15. Nombre d'experts ont estimé que la pléthore de normes et de règlements aux niveaux international, régional et national était une source de difficultés pour les exportateurs, en particulier ceux des pays en développement. Il existe actuellement des centaines de normes édictées par des organismes privés ou gouvernementaux³. La plupart des normes s'appuient sur les normes de base de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et sur les directives du Codex Alimentarius; elles sont ainsi similaires, mais non identiques. Toutes ces normes ont été élaborées parallèlement, en l'absence quasi totale d'interaction ou de consultation. Le problème tient moins à leur diversité qu'à l'absence de mécanismes permettant d'établir des équivalences.

16. Davantage doit être fait en matière d'harmonisation et d'équivalence des normes. Toutefois, la négociation d'accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle est un processus long, raison pour laquelle les experts ont recommandé que la communauté internationale encourage et facilite la mise en place d'un dispositif d'harmonisation, reposant notamment sur les normes de base et le programme d'accréditation de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, qui permettrait une reconnaissance mutuelle entre organismes de certification accrédités par la Fédération.

17. La CNUCED pourrait contribuer aux efforts internationaux à cet égard. Le secrétariat de la CNUCED a accepté l'invitation de la Fédération à coopérer étroitement avec elle pour organiser une conférence sur l'harmonisation et l'équivalence au niveau international des normes dans le secteur de l'agriculture biologique, qui se tiendrait à Nuremberg (Allemagne), les 18 et 19 février 2002.

Questions de politique commerciale

18. Les experts ont en outre formulé certaines recommandations concernant la politique commerciale, y compris les discussions à l'OMC; il s'agirait:

- De fournir une assistance technique, notamment dans le cadre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, en vue d'aider les pays en développement à satisfaire aux normes relatives aux produits biologiques sur les marchés internationaux et à participer aux travaux des organismes normatifs internationaux;
- D'étudier les incidences éventuelles sur les pays en développement des subventions destinées à aider les agriculteurs à se reconvertir dans la production biologique et des programmes de soutien après reconversion;
- De contribuer à la mise au point de subventions ou d'incitations en vue de favoriser le renforcement des systèmes de production biologique dans les pays en développement, notamment en aidant les agriculteurs à se reconvertir dans ce type de production.

³ S'ajoutent à cela une multitude de systèmes d'agrément public pour la certification nationale et étrangère, et plusieurs systèmes d'accréditation.

Chapitre III

MESURES RECOMMANDÉES À LA CNUCED

A. Recommandations formulées par les experts

19. Les experts ont recommandé que, en collaboration avec le Centre du commerce international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes compétents, la CNUCED contribue au renforcement des capacités de production des pays en développement et aide ces pays à tirer un meilleur profit de la croissance des marchés de produits agricoles, y compris de produits biologiques, et de produits forestiers autres que le bois.

Analyse des politiques

20. Activités recommandées:

- Proposer des analyses et des stratégies commerciales, s'appuyant notamment sur une plus grande utilisation du commerce électronique;
- Établir des analyses et promouvoir le dialogue sur le commerce des produits agricoles et sur les liens entre agriculture biologique et développement durable.

Projets de coopération technique

21. Activités recommandées:

- Réaliser des enquêtes en vue de déterminer les possibilités de production et d'exportation;
- Exécuter des projets pilotes sur l'élaboration et l'exécution de programmes de diversification;
- Exécuter des projets pilotes relatifs aux nouvelles formes de financement telles que les récépissés d'entrepôt;
- Promouvoir des projets nationaux et régionaux axés sur le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, en vue d'aider les pays en développement intéressés à élargir leurs débouchés pour les produits écologiques;
- Encourager et faciliter la création d'organismes locaux et régionaux de certification dans les pays en développement, notamment dans les PMA;
- Renforcer le module du programme TRAINFORTRADE 2000 relatif aux débouchés commerciaux pour les produits écologiques.

Coopération internationale en matière de normes

22. Les experts ont recommandé que la CNUCED étudie, en coopération avec d'autres organisations, les moyens de promouvoir l'application pratique des concepts d'équivalence et de reconnaissance mutuelle entre normes gouvernementales et normes du secteur privé pour les produits agricoles en général et les produits biologiques en particulier.

B. Éventuelles activités de suivi

Diversification et développement fondé sur les produits de base

23. Début 2001, la CNUCED a commencé d'exécuter un projet sur le renforcement des capacités pour la diversification et un développement fondé sur les produits de base, dont l'objectif est d'aider les pays en développement dans leurs efforts de diversification horizontale, verticale et géographique de leurs structures de production et de commerce⁴. L'agriculture – et plus particulièrement le secteur horticole – est principalement visée par ce projet. À cet égard, six ateliers régionaux ont déjà été organisés: trois en Afrique, un en Amérique latine, un en Asie et un dans la région du Pacifique. En outre, plusieurs ateliers nationaux sont prévus pour répondre aux besoins spécifiques exprimés par différents pays ou petits groupes de pays. Dans la plupart des cas, ces besoins sont étroitement liés aux recommandations des experts. Toutefois, l'exécution au niveau national des activités de suivi dépendra fondamentalement du financement disponible.

24. Les débats et les propositions des experts ont été pris en compte pour l'exécution de ce projet.

Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement

25. Un important objectif de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED est d'aider les pays en développement intéressés à élargir leurs débouchés commerciaux pour les produits écologiques, en particulier les produits biologiques, les produits forestiers autres que le bois et les produits reposant sur l'exploitation de connaissances traditionnelles. Un programme spécial a été conçu pour répondre aux besoins des PMA⁵.

26. Un certain nombre de pays en développement, dont des PMA, ont proposé, pour exécution dans le cadre du programme de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED, des projets visant à renforcer la production et l'exportation de produits écologiques, en particulier de produits biologiques. Au moment de la rédaction du présent document, l'Équipe spéciale préparait un atelier où seront notamment examinées différentes options concernant la création et l'exploitation de débouchés commerciaux pour les produits agricoles biologiques des pays en

⁴ Pour plus de renseignements, voir <http://www.unctad.org/infocomm/Diversification/index.htm>.

⁵ Pour plus de renseignements à cet égard, voir www.unep-unctad.org/cbtf/.

développement⁶; cet atelier devrait encourager l'élaboration et l'exécution d'activités relevant du mandat de l'Équipe spéciale.

Pays les moins avancés

27. La Commission voudra peut-être inviter les États membres à soutenir les activités en cours ainsi que de nouvelles initiatives du secrétariat portant sur la mise en œuvre des engagements pris à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en ce qui concerne le renforcement des capacités de production de produits de base et la promotion de débouchés commerciaux pour les produits écologiques.

28. Il s'agirait notamment d'initiatives concernant la diversification des produits de base, ainsi que le programme spécial en faveur des PMA élaboré par l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED, plus particulièrement pour ce qui est des produits biologiques et des connaissances traditionnelles⁷.

⁶ Cet atelier est financé par un don de la Commission européenne au projet de l'Équipe spéciale intitulé «Recherche et dialogue sur la promotion de débouchés commerciaux pour les produits écologiques, en particulier les produits agricoles biologiques».

⁷ Les experts ont souligné la nécessité de soutenir «les efforts déployés par les PMA pour développer et exploiter des créneaux commerciaux pour des biens tels que ... produits biologiques, produits de l'artisanat et produits culturels» (par. 68 bb) du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010).